

Procès-verbal

Conseil d'Administration

du 19 mai 2011

Approuvé au Conseil d'administration du
07 juillet 2011

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 mai 2011

Le Conseil d'Administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 19 mai 2011 à 14h15 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur MARTINA.

Membres du Conseil d'Administration		
M. MARTINA Daniel	Président de l'Université	Présent
Collège enseignants A		
Mme BAULANT Camille	UFR Droit, Economie et Gestion	Présente
M. DENECHERE Yves	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. FRERE Pierre	UFR Sciences	Présent
M MOGUEDET Gérard	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-Président du Conseil d'Administration	Présent
M. GRANGER Jean-Michel	UFR Sciences	Présent
M. SAINT-ANDRÉ Jean-Paul	UFR Médecine	Présent
M. SAULNIER Patrick	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présent
Collège enseignants B		
M. BOUJON Christophe	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Procuration à M. Christofol
M.CLEDY Jean-Luc	IUT	Procuration à Mme Favreau
M. CHRISTOFOL Hervé	ISTIA	Présent
M. DUMAS Christophe	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-Président aux Ressources Humaines	Procuration à M. Martina
Mme LE RAY-RICHOMME Anne-Marie	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présente
Mme REY Anne	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Présente
Mme FAVREAU Michèle	UFR Droit, Economie et Gestion	Présente
Collège BIATOSSE		
M. LEMAITRE Bertrand	DSI	Présent
M HAMARD Patrick	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. COADOU Franck	ISTIA	Présent
Collège étudiants		
M. TANNOU Thomas Titulaire	UFR Médecine Fé2A et indépendants, vitamine ton campus	Présent
Mlle Lan-Min LE BIHAN	UFR Sciences pharmaceutique et ingénierie de la santé Fé2A et indépendants, vitamine ton campus	Absent
M. BADIH Yassine Titulaire	UFR Sciences Vis ton campus	Absent
M. MICHEL Jérémie Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNEF, ESD écologie et associations étudiantes	Absent
M. ROCHER Maxime Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNI et indépendants, des études pour l'emploi	Absent
Collège personnalités extérieures		
Mme SARAMITO Sophie	Conseil Régional des Pays de la Loire	Excusée
Mme BLANC, suppléant de Mme DABIN	Conseil Général de Maine et Loire	Présent
M. BELOT, suppléant de M. RAOUL Daniel	Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole	Procuration à M. Moguedet
Mme VERNEUIL Muriel	MEDEF Anjou	Présente puis procuration à Mme Le Ray Richomme
M. FOURCADE Alain	CFC-CGC	Présent puis procuration M. Saulnier
M. SINQUIN Jean Luc	CCI Maine et Loire	Présent
M. DELEDEUILLE Michel	Centre APEC d'Angers	Présent
Mme THOUIN Danielle	CFDT	Présente puis procuration à M. Denéchère
Total membres statutaires : 31		
22 membres présents, 4 procurations, 5 membres absents		

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Mme Nicole GUEHO - Représentante du Recteur

Mme Chantal REMERAND – Agent comptable

Mme Faouzia FEKIRI – Directrice des Ressources humaines – Adjointe au Directeur général des services

♦ **Membres présents invités par le Président**

M. Olivier TACHEAU – Directeur du SCD

M. Yves MEIGNEN - Vice-président à l'Analyse Stratégique et à la Prospective

M. Jean-Louis FERRIER – Vice-président du Conseil Scientifique

M. Eric DELABAERE - Vice-président du CEVU

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Information	4
1.1. Calendrier Idex	4
1.2. Calendrier contrat quinquennal	4
1.3. Incidents à l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	4
2. Evaluation des formations et des structures de recherche par l'AERES	5
2.1. Evaluation des formations	5
2.2. Evaluation des structures de recherche	5
3. Constructions immobilières et schémas directeurs	6
4. Prélèvement sur fonds de roulement et DBM n°1	6
5. Rapport annuel de performance 2010	6
6. Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM)	6
7. Ressources humaines	6
7.1. Bilan social 2010 et Enquête effectifs et fonctions 2012	6
7.2. Contingent de CRCT	7
8. Dispositions budgétaires et affaires statutaires	7
8.1. Tarifs de la formation continue de l'Université d'Angers	7
8.2. Adhésion à Anjou Inter-langues : part variable	7
8.3. Convention cadre de partenariat et convention d'usage entre l'Université d'Angers et le CHU d'Angers relative à l'Institut de Biologie en Santé (IBS)	7
9. Enseignements et vie étudiante	7
9.1. Calendrier universitaire 2011/2012	7
9.2. PACES : Création de la filière Masso-Kinésithérapie (MK)	7
9.3. Renouvellement d'habilitation de la Capacité de Médecine pénitentiaire (UFR Médecine)	7
9.4. Renouvellement d'habilitation de la Capacité Pratiques médico-judiciaires (UFR Médecine)	7
9.5. Renouvellement d'habilitation de la Capacité Technologie transfusionnelle (UFR Médecine)	8
9.6. Renouvellement du D.I.U. de Réparation juridique du dommage corporel (UFR Médecine)	8
9.7. Convention de diplôme en partenariat international avec la Hochschule Harz de Wernigerode en Allemagne pour la délivrance du diplôme de niveau Master (UFR ITBS)	8
9.8. Convention entre l'Université d'Angers (IUT d'Angers-Cholet, UFR Droit Economie et Gestion d'Angers, Lycée La Providence Cholet) et l'IFTIC-SUP de Yaoundé (Cameroun) pour la délocalisation de la Licence Professionnelle Management des organisations Spécialité « Management des PME-PMI » ..	8
9.9. Avenant n°2 à la convention relative à la Licence Professionnelle spécialité Maintenance des Systèmes Automatisés (IUT)	8
9.10. Label des associations étudiantes	8
9.11. Critères d'attribution des subventions FSDIE	8
9.12. Convention relative à la Licence Professionnelle Métiers social urbain (UFR Lettres, langues et sciences humaines)	8
10. Procès-verbal du CA du 24 mars 2011	8
11. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA	8

◆ **Annexes**

M. MARTINA ouvre la séance à 14H15. Il présente les nouveaux membres de ce conseil : M. SINQUIN, membre du collège « personnalités extérieures », représentant la CCI du Maine et Loire et M. GRANGER, membre « Enseignants du collège A ».

M. MARTINA expose les modifications de l'ordre du jour. Il précise que Mme FEKIRI représente M. PAPAVOINE, souffrant, et qu'elle assistera aux points relatifs aux informations et aux ressources humaines.

1. Information

1.1. Calendrier Index

M. MARTINA précise qu'un nouveau projet grand ouest sera déposé. Il explique aux administrateurs que la clôture des appels à projets est prévue le 20 septembre 2011. La sélection aurait lieu la deuxième semaine de novembre pour un résultat le 8 décembre 2011. Il indique le calendrier des appels à projets Labex : les appels à projet auront lieu du 20 au 24 juin pour une clôture le 1^{er} novembre. Le projet Index déposé sera plus resserré par rapport au premier projet en nombre de partenaires et en nombre de pôles thématiques. Sa gouvernance sera plus simple. Il y aura trois ou quatre pôles : la mer, les STIC, les matériaux et la santé. M. MARTINA précise que l'insertion du pôle santé dans le projet sous cette forme est encore en discussion. Ce calendrier rend impossible toute consultation des instances de nos établissements dans la phase de réflexion du projet. Mais il est évident qu'aucun projet ne pourra être mis en œuvre sans que ces mêmes instances ne l'aient validé.

M. CHRISTOFOL regrette ce calendrier trop serré qui empêche la consultation des instances démocratiques, d'autant qu'aucun bilan du précédent projet n'a été fait.

M. MARTINA précise qu'un retour d'information du premier projet sera effectué au prochain CA. Il précise que les CA des deux PRES se sont prononcés sur le projet.

1.2. Calendrier contrat quinquennal

L'élaboration et la finalisation de notre projet d'établissement aura lieu au cours du second semestre de l'année 2011. Le vote du projet se déroulera au conseil d'administration de décembre. Celui-ci servira de base à la négociation du contrat avec le ministère qui aura lieu au premier semestre 2012. En effet à partir du vote de décembre 2011, s'ouvre une période de discussion qui se concrétise par la visite du Directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, Patrick HETZEL. Ces visites sont prévues pour la vague B en janvier et février 2012. La difficulté est que le contrat d'établissement sera construit sous le mandat de M. MARTINA et que la visite de M. HETZEL peut avoir lieu après la fin de son mandat (le 11 février 2012 au soir). En fonction de cela, M. MARTINA a l'intention de demander que le contrat soit négocié par la nouvelle équipe et que la visite ait lieu après l'élection du nouveau président.

1.3. Incidents à l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé

M. MARTINA souhaite évoquer les derniers événements de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé. Il précise qu'il n'a jamais été question de dénigrer, de porter atteinte aux moyens ou d'empêcher le développement des formations de l'ISSBA, contrairement à ce qui a pu être lu dans la presse régionale. Des réaffectations de moyens sont possibles comme dans tout organisme. Comme n'importe quel élément de la politique de la composante, la réaffectation de locaux est de la responsabilité du directeur dans le cadre de sa délégation et du dialogue de gestion.

Les formations de l'ISSBA sont bien notées par l'AERES et elles insèrent bien leurs étudiants comme c'est le cas de la très grande majorité de nos formations. Ces formations sont conduites par la Directrice de l'ISSBA dans le cadre de la politique de l'UFR, comme n'importe quelle formation. M. MARTINA ne dissocie pas la qualité et le fonctionnement des formations de l'ISSBA des autres formations de l'université.

De plus, M. MARTINA évoque l'incident qui aurait eu lieu entre le directeur de l'UFR et la directrice du département ISSBA. Il précise qu'une enquête administrative est diligentée sous sa responsabilité et sera menée par le vice-président aux ressources humaines.

Enfin, M. MARTINA déplore que des problèmes de ce type soient relatés dans la presse. Cela porte atteinte à l'image de l'université et à celle d'une excellente UFR. Quant au contenu de l'article, M. MARTINA a eu l'occasion de dire à la direction de l'Ouest France ce qu'il en pensait. Il s'agit d'un article unilatéral, à charge, avec des sources qui ne sont pas recoupées. Il maintient qu'aucun porte parole mandaté de la présidence a tenu les propos qui sont rapportés à la fin de l'article en question.

M. MARTINA pense d'abord aux personnels qui travaillent dans un climat détestable. Il souhaite rendre hommage à l'équipe de direction qui assure, malgré ces difficultés, la continuité du service public avec la qualité que l'on connaît. Il pense également aux étudiants qui observent ces conflits, qui bénéficient de bonnes formations mais qui subissent le climat ambiant.

2. Evaluation des formations et des structures de recherche par l'AERES

2.1. Evaluation des formations

M. MARTINA rappelle l'importance de cette évaluation dans le processus d'habilitation des formations pour la campagne 2012-2016. En effet, l'AERES évalue et le ministère, en fonction de ces résultats, de sa politique propre et de la politique d'établissement accorde ou refuse l'habilitation.

M. DELABAERE présente une synthèse des évaluations des formations du grade Licence par l'AERES. L'agence estime que l'Université d'Angers a une offre de formation cohérente mais que l'auto-évaluation de celle-ci n'est pas suffisante. Par ailleurs, l'offre de formation au niveau Licence n'est pas suffisamment adaptée à la formation tout au long de la vie. Les dispositifs d'aide à la réussite sont salués par l'AERES ; reste à développer l'analyse du devenir des étudiants.

L'AERES estime que les Licences professionnelles à l'Université d'Angers offrent de bonnes insertions professionnelles. Elle note l'insuffisance des formations en alternance pour ce niveau.

M. BLANC estime qu'il est important de renforcer les partenariats non seulement avec les organisations professionnelles mais également avec les organismes professionnels.

M. DELABAERE présente l'évaluation des Masters par l'AERES. Nos mentions sont mieux notées par rapport à l'évaluation 2008 et également en comparaison avec la vague A. Pour certaines spécialités, des marges de progression sont possibles. Les notes les plus basses concernent les masters développés avec des partenariats. M. MARTINA précise que le développement des formations avec nos partenaires doit en tenir compte et les liens ainsi tissés doivent être plus forts et plus suivis.

Certains administrateurs évoquent la difficulté d'agir sur l'évaluation de ces formations alors qu'elles sont pilotées par l'UCO. M. MARTINA précise que notre politique est une politique de site et de coopération. L'Université d'Angers doit être représentée dans ces formations portées par nos partenaires. Qui plus est, ceci permettra de renforcer notre partenariat. M. MARTINA précise que cette difficulté est évoquée lors des négociations avec le ministère.

M. SAINT ANDRE reprend le paragraphe du rapport d'évaluation des Masters : *Le regroupement dans un PRES des trois universités d'Angers, du Maine-Le Mans et de Nantes laissait augurer d'importantes mutualisations et co-habilitations entre les établissements. Il apparaît toutefois, dans les trois domaines, que ceux-ci n'ont pas encore exploité toutes les potentialités offertes par l'existence d'un tel organisme, et l'un des objectifs à venir devrait être d'augmenter encore la cohérence des formations au sein du PRES.* Cette remarque associée au rapport de l'IGAENR relatif aux PRES doit impacter notre réflexion sur les contrats d'établissement futurs, et à minima le prochain. L'un des enjeux est que l'Université d'Angers prenne pleinement sa place dans ce dispositif.

M. MARTINA explique qu'effectivement le rapport concernant les masters est globalisé au niveau du PRES. Il estime que l'AERES a souhaité anticiper sur l'évolution du PRES. En effet, actuellement les formations ne font pas partie des missions du PRES et pour qu'elles le deviennent une modification du décret de création est nécessaire. Par cette remarque, l'AERES nous incite à évoluer en ce sens. M. MARTINA sait que toutes nos possibilités en matière de co-habilitation ne sont pas encore exploitées.

2.2. Evaluation des structures de recherche

M. FERRIER présente l'évaluation des structures de recherche par l'AERES par pôles (cf annexes). Globalement, l'évaluation a progressée depuis l'évaluation 2008.

M. SAINT ANDRE souhaiterait savoir si des informations liées aux critères de labellisation par les EPSP sont connues. Il semblerait que seules les équipes évaluées A et A+ aient une chance d'être labellisées par l'INSERM. M. SAINT ANDRE souhaiterait confirmation et il souhaiterait connaître la politique du CNRS en la matière.

M. FERRIER indique que pour l'instant, pour l'INSERM, on ne connaît que certains résultats bruts des commissions sous la forme d'un classement. Rien n'a été évoqué avec le CNRS.

3. Constructions immobilières et schémas directeurs

M. MOGUEDET présente un état des lieux des constructions et les restructurations en cours.

M. MARTINA explique le processus pouvant conduire à la dévolution du patrimoine. Avant la dévolution, l'Etat assure la mise aux normes des bâtiments. Puis, des surfaces cibles sont déterminées. Elles servent de base à la définition par l'Etat de mètres carrés tertiaires banalisés et de mètres carrés spécialisés. La dotation négociée pour la dévolution du patrimoine est de 80 euros l'année par mètre carré banalisé et 33 euros l'année pour les tertiaires. Il indique qu'au regard des expériences des universités concernées par la dévolution, il faut rester prudent.

M. TANNOU souhaite aborder la question de la restructuration des transports sur le campus de Belle Beille. Contrairement à ce qui avait été promis, le réseau des bus en soirée sur ce campus n'a pas été renforcé. Actuellement, le RU de ce campus ne fonctionne pas le soir, la BU est ouverte jusqu'en début de soirée, le SUAPS et la Passerelle sont des espaces ouverts aux étudiants le soir. A partir de 20H30, le réseau comprend un bus tous les trois quart d'heure jusqu'à 0H30. M. TANNOU souhaiterait une position de l'université sur le sujet en direction de la ville, par le vote d'une motion en CA par exemple. Cela pose un réel problème par rapport à la vie étudiante et par rapport au dynamisme du campus.

M. MOGUEDET confirme que l'université est en négociations avec l'agglomération et la mairie. Le problème vient de Kéolis qui ne comprend pas le fonctionnement de l'université et la gestion des flux de circulation suivant les périodes de l'année. Jusqu'à présent aucun rendez-vous n'a pu être pris. Le problème est réel et transparaît clairement dans l'enquête *Vie étudiante*.

M. MARTINA proposera un texte reprenant la position du conseil d'administration à la prochaine réunion.

4. Prélèvement sur fonds de roulement et DBM n°1

M. MARTINA rappelle que ce point avait été reporté puisque l'autorisation rectoriale, obligatoire pour une demande de prélèvement sur fonds de roulement en fonctionnement, n'avait pas été obtenue. Il présente la DBM n°1 comprenant la répartition du prélèvement sur fonds de roulement et des ressources nouvelles. Il sollicite, formellement, auprès de Mme GUEHO l'autorisation rectoriale.

Mme GUEHO confirme que le Recteur a donné son approbation.

L'autorisation rectoriale expressément formulée, la demande de prélèvement sur fonds de roulement et la DBM n°1 de 17 185 132,00 € (fonds de roulement + ressources nouvelles) sont approuvées à l'unanimité avec 25 voix pour.

5. Rapport annuel de performance 2010

M. MEIGNEN et M. BAUPIN présentent et expliquent les tableaux de bord présents dans le rapport annuel de performance 2010. Le PAP et le RAP sont conçus comme des moyens de suivre le contrat quadriennal à partir de valeurs cibles. En conséquence, les objectifs et indicateurs ont été sélectionnés à partir du projet d'établissement et du contrat quadriennal. M. MEIGNEN précise les précautions méthodologiques à prendre à la lecture de ces résultats. M. BAUPIN indique quelques éléments d'analyse quant à l'attractivité, la réussite, la formation continue, les relations internationales, la recherche, la documentation et la vie étudiante à l'Université d'Angers.

6. Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM)

M. MEIGNEN présente le contexte et les objectifs du contrat d'objectifs et de moyens. Il rappelle que la loi relative aux LRU fait très peu référence aux composantes, l'intention étant peut-être de laisser toute liberté aux universités quant à ses modalités de gouvernance et à ses relations avec ses composantes. Ce silence a conduit l'ensemble des universités à réfléchir sur des modalités définissant les relations avec leurs composantes. Les composantes contribuent à l'atteinte des objectifs de l'université (CQ), tout en mettant en œuvre leur propre projet. Cette contractualisation vient en prolongement de la GPEEC et des conférences budgétaires. Elle est la base d'un véritable dialogue de gestion.

Le contrat comporte trois parties : un état des lieux, une présentation du projet et des axes de développement de la composante, une évaluation et un suivi des indicateurs et des cibles.

7. Ressources humaines

7.1. Bilan social 2010 et Enquête effectifs et fonctions 2012

M. MARTINA précise que les documents distribués ne feront pas l'objet de débat puisqu'ils n'ont pu être



présentés au CTP préalablement. Certains focus seront développés lors d'un prochain CA.

M. CHRISTOFOL rappelle qu'en septembre 2009, le CA avait pris acte qu'il n'y aurait plus de contractuels sur 10 mois, or actuellement ce n'est pas le cas. M. MARTINA explique que les contractuels recrutés sur budget Etat sont soumis à une réglementation qui n'a pas évoluée qui impose des contrats 10 mois pour les catégories B et C. L'université essaie de trouver des palliatifs pour financer sur ressources propres les deux mois restant. M. MARTINA précise qu'un projet relatif à la mise en place de CDI sous certaines conditions pour certaines catégories de personnels est en cours au niveau national.

M. LEMAITRE demande si les contractuels concernés sont informés à la signature de leur contrat de la nature du budget dont ils dépendent. Par déduction, ces derniers doivent comprendre que si leur contrat est de 10 mois c'est qu'il est financé sur budget Etat.

M. HAMARD demande que le Codex soit remis aux contractuels à la signature de leur contrat. M. MARTINA indique que les codex seront prochainement accessibles sur le site de l'université.

M. SAINT ANDRE rappelle qu'il n'y a pas à l'université de personnel hospitalier mais du personnel hospitalo-universitaire. Cette remarque, déjà formulée les années précédentes, n'a pas été prise en compte dans les documents distribués.

7.2. Contingent de CRCT

La proposition de fixer le nombre de CRCT à 9 semestres est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour.

8. Dispositions budgétaires et affaires statutaires

8.1. Tarifs de la formation continue de l'Université d'Angers

Les tarifs de la formation continue de l'Université d'Angers à partir de 2010-2011 sont approuvés à l'unanimité avec 25 voix pour.

8.2. Adhésion à Anjou Inter-langues : part variable

La demande d'adhésion à Anjou Inter-langues de 19 383,70€ (part variable) est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour.

8.3. Convention cadre de partenariat et convention d'usage entre l'Université d'Angers et le CHU d'Angers relative à l'Institut de Biologie en Santé (IBS)

Les conventions cadre de partenariat et d'usage entre l'Université d'Angers et le CHU d'Angers relative à l'Institut de Biologie en Santé (IBS) et ses annexes sont approuvées à l'unanimité avec 25 voix pour.

9. Enseignements et vie étudiante

M. DELABAERE présente les éléments constitutifs du point 9 : Enseignements et vie étudiante.

9.1. Calendrier universitaire 2011/2012

Le calendrier universitaire 2011/2012, respectant le cahier des charges pour l'attribution du 10^{ème} mois de bourse, est approuvé à l'unanimité avec 23 voix pour sous réserve des modifications suivantes :

- Dates limites des réunions de jury de deuxième session : il s'agit de l'année 2010/2011 et non 2011/2012
- Clôture des inscriptions administratives : pour les doctorats : 31 octobre 2011 et non 28 octobre 2011

9.2. PACES : Création de la filière Masso-Kinésithérapie (MK)

La demande de création de la filière Masso-Kinésithérapie (MK) au sein de la PACES est approuvée à l'unanimité avec 23 voix pour.

9.3. Renouvellement d'habilitation de la Capacité de Médecine pénitentiaire (UFR Médecine)

La demande de renouvellement d'habilitation de la Capacité de Médecine pénitentiaire (UFR Médecine) est approuvée à main levée à l'unanimité avec 23 voix pour.

9.4. Renouvellement d'habilitation de la Capacité Pratiques médico-judiciaires (UFR Médecine)

La demande de renouvellement d'habilitation de la Capacité Pratiques médico-judiciaires (UFR Médecine) est approuvée à main levée à l'unanimité avec 23 voix pour.



9.5. Renouvellement d'habilitation de la Capacité Technologie transfusionnelle (UFR Médecine)

La demande de renouvellement d'habilitation de la Capacité Technologie transfusionnelle (UFR Médecine) est approuvée à main levée à l'unanimité avec 23 voix pour.

9.6. Renouvellement du D.I.U. de Réparation juridique du dommage corporel (UFR Médecine)

La demande de renouvellement du D.I.U. de Réparation juridique du dommage corporel (UFR Médecine) est approuvée à l'unanimité avec 23 voix pour.

9.7. Convention de diplôme en partenariat international avec la Hochschule Harz de Wernigerode en Allemagne pour la délivrance du diplôme de niveau Master (UFR ITBS)

La convention de diplôme en partenariat international avec la Hochschule Harz de Wernigerode en Allemagne pour la délivrance du diplôme de niveau Master (UFR ITBS) est approuvée à l'unanimité avec 23 voix pour sous réserve de la modification suivante :

- L'article 3 est complété de la façon suivante : « La décision relative au choix de la mention et de la spécialité de M2 dépendra du projet personnel, universitaire et professionnel de l'étudiant ».

Et de la vérification suivante :

- Paragraphe 4 de l'article 6 : « Sinon, ils seront soumis aux mêmes réglementations que les étudiants de l'université partenaire. »

9.8. Convention entre l'Université d'Angers (IUT d'Angers-Cholet, UFR Droit Economie et Gestion d'Angers, Lycée La Providence Cholet) et l'IFTIC-SUP de Yaoundé (Cameroun) pour la délocalisation de la Licence Professionnelle Management des organisations Spécialité « Management des PME-PMI »

La convention entre l'Université d'Angers (IUT d'Angers-Cholet, UFR Droit Economie et Gestion d'Angers, Lycée La Providence Cholet) et l'IFTIC-SUP de Yaoundé (Cameroun) pour la délocalisation de la Licence Professionnelle Management des organisations Spécialité « Management des PME-PMI » est approuvée à l'unanimité avec 23 voix pour.

9.9. Avenant n°2 a la convention relative à la Licence Professionnelle spécialité Maintenance des Systèmes Automatisés (IUT)

L'avenant n°2 a la convention relative à la Licence Professionnelle spécialité Maintenance des Systèmes Automatisés (IUT) est approuvé à l'unanimité avec 23 voix pour.

9.10. Label des associations étudiantes

Les critères d'obtention du Label des associations étudiantes sont approuvés à l'unanimité avec 23 voix pour sous réserve de la modification suivante :

- Paragraphe relatif aux associations « en cours de labellisation » : toute association « en cours de labellisation » mais qui n'a finalement pas souhaité soutenir la présentation orale conserve l'accès aux services proposés aux associations « en cours de labellisation », sous réserve du délai de validité du dossier déposé de 6 mois à compter de la date de son dépôt.

9.11. Critères d'attribution des subventions FSDIE

Les critères d'attribution des subventions FSDIE sont approuvés à l'unanimité avec 23 voix pour.

9.12. Convention relative à la Licence Professionnelle Métiers social urbain (UFR Lettres, langues et sciences humaines)

La convention relative à la Licence Professionnelle Métiers social urbain (UFR Lettres, langues et sciences humaines) est approuvée à l'unanimité avec 22 voix pour.

Le CEVU émet le vœu que de manière générale pour les formations les conseils de perfectionnement prévoient notamment la présence de représentants étudiants des formations concernées et des représentants des professionnels.

10. Procès-verbal du CA du 24 mars 2011

Le procès-verbal du CA du 24 mars 2011 est approuvé à l'unanimité avec 22 voix pour.

11. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Education, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.



L'ordre du jour étant épuisé, M. MARTINA lève la séance à 19H30.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Daniel MARTINA



**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,**
Henri-Marc PAPAVOINE

